



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 2000

**Création d'emplois occasionnels pour le fonctionnement de la Foire-Exposition**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200189

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000**

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'emplois occasionnels pour le fonctionnement de la Foire-Exposition**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin de permettre le bon déroulement de la **FOIRE-EXPOSITION**, il est nécessaire chaque année de recruter du personnel temporaire chargé d'assurer des fonctions de Contrôleur et d'Hôtesse.

Je vous propose donc, pour l'avenir, conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, de créer :

\* 15 postes de Contrôleurs de parkings, portes et pavillons, recrutés sans condition de diplômes et rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle 2 (indice brut 245) ;

\* 3 postes d'Hôtesse recrutées sans condition de diplômes et rémunérées sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 (indice brut 251).

Tout agent en repos le 1er Mai sera rémunéré à raison de 8 heures et tout agent en fonction le 1er Mai sera rémunéré sur la base d'une journée normale multipliée par 2.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Foire-Exposition 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois occasionnels ci-dessus définis.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)